

Vigilance des usages de l'eau en Haute-Garonne

Du 13 avril jusqu'au 31 octobre 2023



Dans le cadre d'une gestion globale, raisonnée et préventive de la ressource en eau, **toutes les communes de la Haute-Garonne** sont placées en vigilance. (Cf. arrêté préfectoral portant sur la situation de vigilance des usages de l'eau dans le département de la Haute-Garonne).

Visualiser ou télécharger le fichier «252-DDT-AP sécheresse VIGILANCE EAU.pdf» en ligne

Qui est concerné?

Les particuliers, les exploitants agricoles, les industriels et les collectivités locales de toutes les communes de la Haute-Garonne.

Quand ?

Les restrictions d'eau s'appliquent à compter du 13 avril et jusqu'au 31 octobre 2023 sauf abrogation.